



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
Grand Est**

Avis DEP n° 2022 - 13		
Avis direct (expert délégué)	Objet : Association LPO Champagne-Ardenne. Demande de dérogation aux interdictions liées aux espèces animales protégées. Amphibiens.	Avis : Favorable
Date : 21/03/2022		

Contexte

La demande est déposée par l'association LPO Champagne-Ardenne, Der nature Ferme des Grands Parts, D13, 51290 Outines.

La demande de dérogation porte sur les espèces indiquées ci-dessous :

- Crapaud calamite *Epidalea calamita*
- Crapaud commun *Bufo bufo*
- Grenouille rousse *Rana temporaria* ;
- Grenouille agile *Rana dalmatina* ;
- Grenouille verte *Pelophylax kl. esculentus*
- Triton crêté *Triturus cristatus* ;
- Triton palmé *Lissotriton helveticus* ;
- Triton ponctué *Lissotriton vulgaris* ;
- Triton alpestre *Ichtyosaura alpestris* ;
- Salamandre tachetée *Salamandra salamandra*.

La dérogation est sollicitée pour une période de trois ans se terminant le 31 décembre 2024.

Questions au CSRPN

L'avis du CSRPN est sollicité sur les questions suivantes :

- La délivrance d'une dérogation pour l'opération projetée nuit-elle au maintien, dans un état de conservation favorable, de la population des espèces dans leur aire de répartition naturelle ?

Supports de réflexion

- La demande ;
- CERFA n°13 616*01;
- Références.

Analyse du CSRPN

Rapporteur : Laurent Godé, expert délégué, président de la commission dérogation espèces protégées

Les objectifs de cette demande sont des plus intéressants et permettent d'améliorer les connaissances de l'herpétofaune à l'échelle Grand Est tout en actualisant les ZNIEFF. Les protocoles et méthodologies sont bien décrites et réalisées par des experts reconnus.

Les protocoles sanitaires et techniques sont bien décrits et réalisés par des experts reconnus.

Il est juste dommage qu'il n'y ait pas de cartes de répartition de prospections à réaliser et qu'il n'y ait pas de référence au même programme menée par le CPIE Sud Champagne pour bien comprendre la répartition et la complémentarité des prospections.

Domage aussi qu'il n'y ait pas les bilans des inventaires des précédentes années ayant également fait l'objet d'une demande de dérogation.

Avis du CSRPN

Favorable

Laurent Godé
Expert délégué, président de la commission
dérogation espèces protégées du CSRPN Grand
Est

